

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 33 (1945)
Heft: 1

Artikel: En cherchant un baton de Maréchal [suite et fin]
Autor: Parc-Locmaria, Yves du
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXXIII^{me} Année

N^o 1

Janvier-Février 1945



EN CHERCHANT UN BATON DE MARÉCHAL

par le comte YVES DU PARC-LOCMARIA.

(Suite et fin)

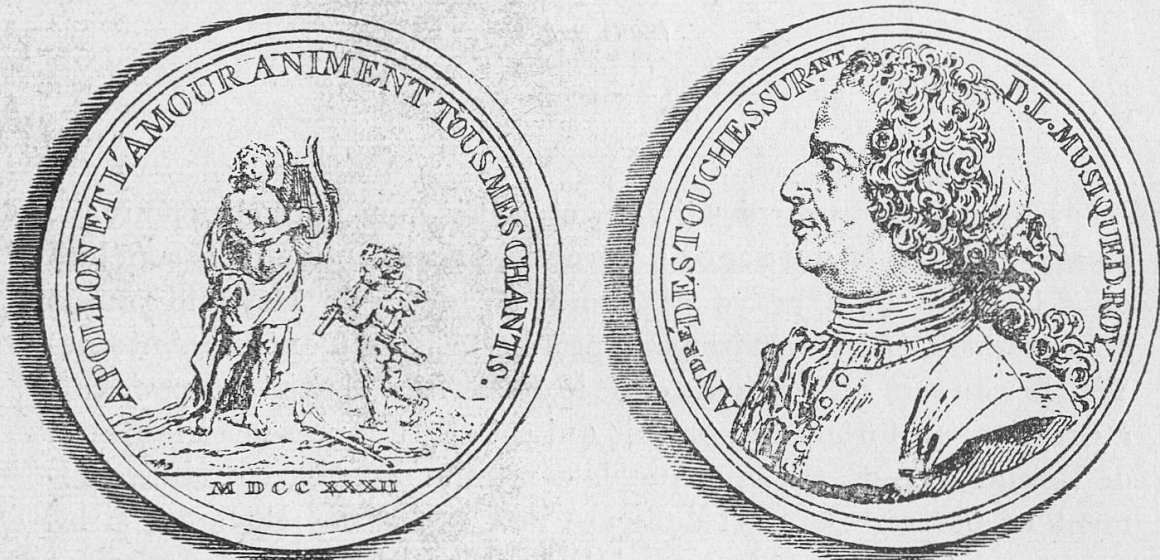
En tenant compte des limites étendues dans lesquelles pouvait, alors, s'exercer la puissance paternelle, on est obligé d'en conclure qu'à la suite d'un grave différend, François de Reynold aurait délibérément et volontairement pris la décision d'exclure Antoine-Walther du sein de sa famille et de le deshériter. Il existe, cependant, à Cressier, un fort beau portrait qui est censé représenter le Baron de Romaine en grand uniforme de capitaine aux Gardes. Mais comment ce portrait serait-il demeuré aux mains des Reynold, si les ponts avaient été coupés entre lui et sa famille ? Peut-être n'est-ce pas lui, mais son frère Gabriel. J'ai toutefois, de la peine à découvrir le doux et conformiste Gabriel dans le personnage élégant et fin de ce portrait, avec son air hautain, son geste autoritaire, sa bouche énigmatique et presque cruelle et son regard droit qui vous transperce comme une décharge de mousquet. Pour autant que des arguments de ce genre aient quelque valeur, je crois plutôt que c'est bien là le baron de Romaine, Antoine-Walther le réprouvé, aux amours mystérieuses, et que la présence de son portrait parmi les siens fut une concession de l'ostracisme paternel à la douceur du cœur de mère de Marie-Salomé.

Mais si nous tenons pour admis qu'Antoine-Walther ait été exclu de sa famille et deshérité, nous risquons fort de ne pas rencontrer, de ce côté-là, le fameux bâton de Maréchal, et cela d'autant plus qu'Antoine-Walther mourut neuf ans avant son père. Mais c'est justement là qu'à son défaut, nous allons découvrir,

parmi cette descendance ignorée à Fribourg, la fameuse baguette de chef d'orchestre d'André Cardinal des Touches, surintendant de la musique de la chambre du Roi et directeur de l'Académie royale de musique.

* * *

La piste des Touches était plus précise encore que la piste Séraucourt, car il s'agissait-là d'un personnage plus connu que ne se le figurait Pierre de Reynold, quand il écrivait un peu trop dédai-



Médaille d'André Cardinal des Touches
Surintendant de la musique de la chambre du Roi
Directeur de l'Opéra (1672-1749).

Cliché Alexandre, Lyon.

Photo Testout, Lyon.

(Extrait de Titon du Tillet, *Le Parnasse françois*, Paris, 1732, pl. XII).

gneusement: « un monsieur Destouches, directeur de la musique du Roi ». Et, en fait, il s'est avéré moins difficile de remonter de des Touches à Antoine-Walther que de faire le chemin en sens inverse.

Fils d'Etienne Cardinal, sieur des Touches et de Guilleville, bourgeois de Paris, et de Suzanne Doublet, André Cardinal des Touches¹ naquit à Paris vers 1672. Il y fit toutes ses études

¹ Evrard TITON DU TILLET, *Le Parnasse françois*, 2^e suppl., Paris, 1755, art. CCCXIII, pp. 53-56. — F.-J. FETIS, *Bibliographie universelle des musiciens*, Bruxelles, 1835-1844, III, 297. — L.-G. PÉLISSIER, *Famille, fortune*

au collège des Jésuites, acquit la considération de ses éducateurs et manifesta quelques vellétés d'entrer dans leur Compagnie. Il eût, à quinze ans, la bonne fortune de pouvoir accompagner son maître, le savant P. Tachard, dans le second voyage qu'il fit au Siam — du 1^{er} mars 1687 au 2 juin 1688 — pour raccompagner dans leur pays les ambassadeurs que le roi de Siam avait députés auprès de Louis XIV¹. Ce voyage avait certainement de quoi enflammer l'imagination de ce jeune garçon d'esprit curieux et

et succession d'André Cardinal des Touches, in « Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France », tome XXVI, Paris, Champion, 1899 (d'après les mss 80 et 81 de la B.M.A., et non 79 et 80, comme l'indique Péliissier). — André TESSIER, *Correspondance d'André Cardinal des Touches et du Prince Antoine I^{er} de Monaco*, in « Revue musicale », 8^e année, Paris, 1926-1927, I, 97-114, II, 104-117 et III, 149-162. Cette correspondance se compose de 19 lettres originales de des Touches (A.P.M., anc. C^o 41) et de 17 lettres du Prince, éparses dans ses registres de copies de lettres. (Ibid., anc. C^o 60, f^o 189-191, et 886-887; C^o 62, f^o 803-808; C^o 67, f^o 273-276; C^o 68, f^o 555; C^o 70, f^o 766-767; C^o 71, f^o 40-42, 384, 454-457 et 485-486; C^o 72, f^o 511-513, 554, 631-634, 820-821 et 833-834; et C^o 73, f^o 65-67 et 80.) La série C des A.P.M. étant en cours de reclassement, nous en indiquons les cotes anciennes, pour lesquelles une table de correspondance sera établie ultérieurement, plutôt que les actuelles susceptibles de remaniements. Aucune lettre originale du Prince ne figure dans les documents concernant des Touches, conservés à la B.M.A. — Je dois remercier ici tout particulièrement M. André Lesort, archiviste en chef honoraire du département de la Seine et de la ville de Paris, et M. René Pichart du Page, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, qui m'ont mis à même de connaître ces deux publications; M. Albert Lisimacchio, conservateur des Archives du Palais de Monaco, et M. Fernand Benoît, conservateur de la Bibliothèque d'Arles, dont l'érudition et l'amabilité ont singulièrement facilité mes recherches dans les fonds dont ils ont la charge.

¹ M. André Tessier ne tient pas ce voyage pour assuré (*op. cit.*, I, 99, note 2). Il le confond, d'ailleurs, avec celui que le P. Tachard fit, en 1685, avec le chevalier de Chaumont et l'abbé de Choisy envoyés par Louis XIV en ambassade auprès du Roi de Siam. Titon du Tillet, auquel il se réfère cependant, indique pourtant formellement que des Touches accompagne « le P. Tachard à Siam, où il faisoit un *second voyage*, en 1688, pour y reconduire les trois ambassadeurs que leur Roi avoit envoyé au Roi Louis XIV » (*op. cit.*, p. 53). Le P. Tachard qui avait déjà laissé une relation de son premier voyage, en laissa également une de cette seconde expédition (*Second voyage du P. Tachard au Siam*, Paris, Daniel Horthemels, 1689), où il n'est toutefois, pas question de son jeune élève. Mais Titon du Tillet paraît, en général, bien informé sur les gloires de son temps, aussi n'avons-nous nulle raison de suspecter son témoignage.

aventureux, et de quoi lui laisser des souvenirs propres à servir, plus tard, de cadre à l'un de ses opéras, mais nous ne trouverons rien d'asiatique, ni ballets siamois dans l'œuvre de des Touches.

A son retour en France, la vocation de des Touches s'était évanouie. En 1692, il entra dans la 2^e compagnie des mousquetaires du Roi — les mousquetaires noirs ¹ — sous les ordres du marquis de Vins. Il fit la Guerre de la Ligue d'Augsbourg dans cette belle unité qui se distingua particulièrement au siège de Namur ².

Ce fut pendant les quatre années qu'il passa aux mousquetaires noirs que se révéla son talent musical. Quelques-uns de ses camarades — Morfontaine en particulier — faisaient d'assez jolis petits vers. Des Touches les mettait en musique, sur des airs de sa composition, et les chantait, accompagné à la guitare par son camarade Duoméni. Leur réputation se répandit vite dans les camps et parvint même aux oreilles du Roi. Durant les séjours des mousquetaires à Paris, « il n'étoit point de bonnes maisons où » Destouches et Duoméni ne fussent souhaités et c'étoit un grand » régal de pouvoir les avoir, par rapport à leurs talents et à leur » commerce poli et agréable ».

Des Touches quitta le service, en 1696, pour se consacrer entièrement à la musique. Le genre de vie qu'il menait, alors, dans les salons intellectuels et libertins des Vendôme et du Temple, n'était, peut-être pas sans reproche et, sans doute, assez éloigné de celui qu'aurait désiré le bon P. Tachard, mais on a beaucoup exagéré sa mauvaise conduite ³. Ce qu'il y a de certain c'est que,

¹ La première compagnie, montée sur des chevaux blancs ou gris clairs, formait les mousquetaires gris, et la 2^e, uniquement remontée en chevaux noirs, les mousquetaires noirs. L'uniforme des mousquetaires noirs était alors, composé d'un habit écarlate, recouvert d'une soubreveste bleue, ornée, sur la poitrine et sur le dos, d'une croix de velours blanc, galonnée d'argent et cantonnée de quatre fleurdelis, irradiant des flammes feuilletées à cinq rais (LEPIPRE DE NEUFVILLE, *op. cit.*, II, 131-140 et 206-234).

² *Ibid.*, II, 576 et sq.

³ Deux documents seulement ont servi de base à la déplorable réputation que MM. Pélissier et Tessier ont fait à des Touches :

1^o Par testament, passé le 25 février 1692 devant Barbous, not. à Paris (B.M.A., mss 81), Etienne Cardinal, son père, lui substitue ses enfants à naître dans sa part d'héritage. Je ne conteste pas l'indication donnée par cette mesure de défiance, mais des Touches avait, alors, vingt ans à peine, et le père Cardinal, bourgeois économe et peut-être timoré, pouvait trouver



Carte du voyage au Siam du P. Tachard.

Cliché Alexandre, Lyon.

Propriété de l'auteur.

partout, son entrain, sa bonne humeur et, surtout, le don bien français qu'il avait de tout mettre en chansons lui valurent d'être toujours en joyeuse compagnie. Son don musical était inné, mais ignorant les règles de l'harmonie et de ce qu'on appelait, alors, la basse continue, il dût recourir à l'aide de techniciens lorsqu'il entreprit, sans y être préparé, d'écrire un opéra¹.

C'est dans les coulisses de l'Opéra que le Prince Antoine de Monaco², alors duc de Valentinois, qui s'intéressait fort à la

mauvais que son fils eût le goût de la guerre et des voyages au long cours. Le bonhomme Chrysale n'eût pas autrement pensé. Mais il faut se garder de voir la vie des mousquetaires à travers Alexandre Dumas. C'est commettre un non-sens historique et méconnaître singulièrement et la jeunesse et les mœurs du XVII^e siècle, que de considérer, comme le fait M. André Tessier, l'armée comme « un refuge habituel aux jeunes gens qui n'ont point pris d'abord la vie par un côté sérieux » (*op. cit.*, I, 100).

2^o Plus tard, des Touches fut accusé d'une « fillouterie » de 6400 livres, au préjudice de Louis de Mascrary, seigneur de Villers, le 14 septembre 1699. Bien que des Touches eût été déchargé de tout chef d'accusation, par jugement du 25 janvier 1701 (B.M.A., mss 80), M. Péliissier a voulu y voir « le symbole de manières de vivre un peu risquées ». Il ressort, cependant, très clairement, de ce long document, qu'on a, peut-être pas pris la peine d'étudier d'assez près, que c'est des Touches qui fut victime d'une sorte de coup monté par un usurier et un aigrefin professionnel. Le chevalier de Mascrary, qui jouait les Dorante, fut d'ailleurs condamné. Il est bon de remarquer, en outre, qu'à l'époque de cette procédure, des Touches était déjà célèbre ; ses quatre premiers opéras avaient obtenu plein succès et il n'en n'était pas réduit à des expédients de ce genre. M^{lle} Renée Girardon, qui prépare une thèse de doctorat sur des Touches, étudiera particulièrement ce point de vue.

¹ Campra, maître de chapelle de N.-D. de Paris, puis le claveciniste Grandval. (Abbé TRUBLET, Article de M. de la Motte rédigé pour le Dictionnaire de Moreri de 1759 et paru à la suite du *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, Amsterdam, 1759, p. 335, et André TESSIER, *op. cit.*, I, 100, note 1).

² Antoine I^{er} de Monaco (1661-1731), d'abord colonel en France, mena ensuite une vie très brillante à Paris où il se passionna pour la musique. La mort de son père, en 1701, le rappela à Monaco, d'où il entretint une énorme correspondance, attirant à lui les nouvelles de Paris et du monde entier. Son attachante personnalité, comme son rôle d'informateur diplomatique de Louis XIV, mériterait mieux que les trois notices qui lui ont été consacrées par André LE GLAY, *Lettres du Maréchal de Tessé au Prince Antoine I^{er} de Monaco*, Paris, Aug. Picard, 1917, Introd., pp. I-XIX ; Léon-Honoré LABANDE, *Histoire de la Principauté de Monaco*. Paris, Aug. Picard, 1934, pp. 196-211, et Maurice MALINGUE et André JARDOT, *La Peinture au Palais de Monaco*, « Les Documents d'Art », Monaco, 1942, pp. 34-42.

danse et à la musique légère, rencontra ce garçon et le trouva si doué et si gai compagnon qu'il voulut bien le prendre en amitié. Il l'appelait son « poulet d'argent »¹. Cette haute protection ne fut pas étrangère au choix qui fut fait d'*Issé*, son premier opéra,



Les mousquetaires noirs à l'assaut du château de la Cassotte au siège de Namur.
(30 juin 1692.)

Cliché Alexandre, Lyon.

Photo Testout, Lyon.

(Extrait de *Lepippe de Neufville*, Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la Maison du Roi, Liège, 1735, II, 215.

pour être joué à Trianon, le 17 décembre 1697, en clôture des fêtes données par le Roi, à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne, son petit-fils, avec la Princesse Marie-Adélaïde de Savoie.

En nous rapportant le fait, Saint-Simon, comme à son ordinaire, se montre beaucoup plus soucieux de savoir à quelle place chacun se met, que de nous laisser de cette fin d'après-midi un

¹ Lorsque plus tard, le duc de Valentinois fit relier les lettres de des Touches au Prince Antoine, son beau-père, il inscrivit de sa propre main sur la couverture le titre suivant: *Lettres du sieur des Touches, directeur de l'Opéra, surnommé l'Eunuque noir, écrites à M. le Prince de Monaco, mort le 20 février 1731.* (A.P.M., anc. C° 41). On ignore l'origine de ces deux surnoms.

souvenir vivant dont sa plume a, cependant, si souvent le secret. Pour juger l'œuvre une ligne lui suffit : « L'opéra d'*Issé de des Touches*, fort beau, y fut très bien joué »¹. Au reste, Saint-Simon, qui n'entendait rien à la musique, s'y ennuya peut-être suffisamment pour légitimer la brièveté de cette note. Mais Louis XIV, qui était plus connaisseur, fit mieux : il déclara, après la représentation, que des Touches était le seul compositeur qui ne lui fit pas regretter la mort de Lulli, et il appuya ce compliment d'une gratification de 200 louis. Dès lors, des Touches était lancé.

Il composa, par la suite, une dizaine d'autres opéras : *Amadis de Grèce*² et *Marthesia*³, en 1699 ; *Omphale*⁴, en 1700 ; *Le Carnaval et la Folie*⁵, en 1703 ; *Callirhoé*⁶, en 1714 ; *Télémaque*, en 1718 ;

¹ ST-SIMON, *op. cit.*, I, 490.

² Par une lettre adressée à son fils Jean-Baptiste, alors à La Haye, on sait que Racine rencontra, le 20 juin 1698, à un déjeuner chez Boileau à Auteuil, le jeune des Touches, qui préparait *Amadis de Grèce* pour le séjour d'automne du Roi à Fontainebleau. « Il chanta, dit Racine, plusieurs endroits de cet opéra, dont ces Messieurs parurent charmés, et surtout M. Despréaux qui prétendoit les entendre fort distinctement et qui raisonna fort, à son ordinaire, sur la musique ». Louis Racine, en annotant les lettres de son père, ajoute malicieusement sur celles-ci que Boileau « étoit un peu sourd et se connoissoit fort peu en musique » (*Œuvres de J. Racine*, éd. Paul Mesnard, Paris, 1870, VII, 253-254, lettre du 23 juin 1698). *Amadis de Grèce* eut trois répétitions à Fontainebleau, les 17 et 24 octobre et 7 novembre 1698. La première eut lieu à l'Opéra, le 27 mars 1699, en présence du duc de Bourgogne et de la Princesse de Conti (DANGEAU, VI, 443, 448 et 456, et VII, 54).

³ Chanté à Fontainebleau, les 25 septembre et 11 octobre 1699. « On a dit tant de bien au Roi de cette musique, qu'il la fera chanter à ses soupers ici. On commencera mercredi (14 oct. 1699) et on n'en chantera qu'un acte par jour » (DANGEAU, VII, 156-157).

⁴ Répété à Fontainebleau, les 28 et 29 octobre 1700, au souper du Roi, et les 10 octobre et 4 novembre, dans la galerie des cerfs, devant le duc de Bourgogne. « Le Roi a paru fort content de cette musique et exhorta des Touches à continuer de travailler » (Ibid., VII, 392, 403, 404 et 408).

⁵ Joué à Fontainebleau, le 14 octobre 1703 : « Le soir, on chanta sur le théâtre un opéra nouveau de Destouches ; le sujet est le mariage du Car naval et de la Folie. Comme le Roi aime assez la musique de Destouches, il avoit espéré que S.M. voudroit bien l'entendre, mais il (le Roi) a presque renoncé à tous les spectacles. Le Roi d'Angleterre (Jacques III Stuart) y alla avec toute la Maison royale ». (Ibid., IX, 320.)

⁶ FÉTIS, *op. cit.*, III, 297, rapporte, au sujet de cet opéra, un amusant couplet satirique bien dans la note de l'époque :

Sémiramis, en 1725 ; *Les Eléments*, la même année en collaboration avec Lalande ; et *Les stratagèmes de l'amour*, en 1726.

Dès 1713¹, il était nommé par le Roi inspecteur de la régie de l'Opéra, avec une pension de 4000 livres en 1715², puis surintendant de la musique de la Chambre du Roi, en 1718³, en survivance de M. de Lalande, charge qu'il exercera effectivement de 1727 jusqu'à sa mort. La même année 1727, il se verra confier, jusqu'en 1730, la direction complète de l'Opéra⁴.

Par contrat du 25 janvier 1724, après-midi, devant Ballot et Billeheu, notaires à Paris, des Touches épousa « damoiselle Anne » Antoinette de Reynoldt de la Ferrière... fille de deffunt messire » Antoine-Walther de Reynoldt, chevalier de l'Ordre militaire de » Saint-Louis, capitaine au régiment des Gardes suisses de Sa Majesté, et de dame Anne Roussel de Nanteuil, ses père et mère »⁵.

Roy sifflé,
Pour l'être encore
Fait éclore
Sa Callirhoé ;
Et Destouches
Met sur ses vers
Une couche
D'insipide airs.

Sa musique
Quoique épique,
Flatte et pique
Les badauds.
Heureux travaux :
L'ignorance
Récompense
Deux nigauds.

Voltaire accueillit, cependant, des Touches dans son *Temple du Goût* (Londres, 1733, p. 24).

¹ Lettres patentes du 8 janvier (B.M.A, mss 80).

² Extr. des reg. du Conseil d'Etat, du 24 juin. (Ibid.)

³ Brevet du 18 février 1718, enreg. à la Chambre des Comptes de Paris, le 23 décembre 1726, et au Contrôle général de la Maison du Roi, le 12 mars 1727 (Ibid., et DANGEAU, XII, 251).

⁴ Brevets du 26 septembre 1727 (B.M.A., mss 80, orig.). — En juin 1730, l'Opéra étant repris par une compagnie formée par le Prince de Carignan, des Touches céda sa place à Gruer.

C'est comme directeur de l'Opéra que des Touches se lia avec le peintre-architecte Jean-Nicolas Servandoni, qui exécuta pour l'opéra de nombreux et talentueux décors. Des Touches fut parrain de sa fille Anne à St-Germain-l'Auxerrois, le 14 juillet 1729 (Auguste JAL, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, Paris, Plon, 1867, p. 1126). Dans *Les peintres français du XVIII^e siècle*, ouvrage publié sous la direction de M. Louis Dimier (Paris-Bruxelles, G. van Oest, 1930, II, 381), l'auteur de l'article Servandoni s'est singulièrement mépris, en écrivant : « il dut faire quelques grandes relations, car le Cardinal des Touches fut parrain d'une fille qu'il eût en 1729 » !

⁵ B.M.A., mss 80 et A.N.,mc., LIII, 224.

Il faut avouer que nous ne nous attendions pas à trouver une troisième femme à Antoine-Walther et qu'il est assez curieux d'entendre appeler sa fille « Reynoldt de la Ferrière », alors que l'auteur de la généalogie indiquait ce nom de La Ferrière comme celui d'une des deux femmes qu'il lui prêtait.

Il ne m'a pas été possible de découvrir grand-chose sur les Roussel de Nanteuil, gens sans doute assez obscurs. Laurent Roussel, sieur de Nanteuil, était en 1689 l'un des quatre contrôleurs d'offices¹ de la Maison de Madame la Dauphine². Il eût, au moins, deux enfants : Guillaume et Anne³. Guillaume, qui lui succéda dans sa charge de contrôleur, épousa Anne-Marguerite de L'Espine, née en 1678⁴.

Anne épousa donc Antoine-Walther, mais on ne sait ni où⁵, ni quand. Leur fille Anne-Antoinette naquit vers la mi-avril 1695⁶. En tenant compte de ce que les démêlés d'Antoine-Walther avec son père, probablement sur des sujets matrimoniaux, doivent être postérieurs au 30 septembre 1692, ainsi que nous l'avons vu, on peut penser que ce mariage eut lieu entre la fin de l'année 1692 et la fin de l'année 1694. De plus, c'est ce mariage-là qui fut cassé à la demande de François de Reynold, car le 18 novembre 1713, c'est-à-dire à l'époque même de la mort d'Antoine-Walther, nous retrouverons, dans des circonstances assez piquantes, Anne Roussel, nantie, depuis quelques temps déjà, d'un second mari en la personne d'André de Fosseron, officier chez le Roi.

¹ Nicolas BESONGNE, *op. cit.*, p. 228.

² Marie-Christine (1660-1690), fille de l'Electeur Ferdinand de Bavière et d'Henriette de Savoie, mariée au Grand Dauphin, en 1680.

³ N. BESONGNE, *op. cit.*, p. 393, signale un M. de Nanteuil, sous-lieutenant aux Gardes françaises, en 1689, dans la compagnie de Champlâtreux, mais je n'ai pu l'identifier.

⁴ Guillaume Roussel de Nanteuil mourut entre le 26 mars 1721 (A.N.m.c. CXVII, 320, et B.M.A., mss 347) et le 17 janvier 1724 (A.N.mc., LIII, 224). Sa veuve se remaria avec Claude-Justin de Vallans, seigneur de Grégy et de Montgardeux, lieutenant-colonel du régiment royal de la Marine, avant 1737 (A.N.m.c., LIII, 283). Elle vivait encore à Paris, âgée de 96 ans, le 11 août 1774 (B.M.A., mss 347).

⁵ Probablement à Paris où toutes les archives de l'Etat-civil ont été incendiées, comme on le sait, sous la Commune.

⁶ Son acte d'inhumation, du 31 octobre 1726, la dit âgée de 31 ans et 6 mois (B.M.A., mss 80 et 333).

Tout porte à croire qu'après la rupture de son mariage avec Antoine-Walther, ce fut Anne Roussel de Nanteuil qui éleva la jeune Anne-Antoinette de Reynold. Elle ne fut, certes, pas une éducatrice modèle, mais lui manifesta, néanmoins, les preuves du plus touchant dévouement. Par contre, le mystère le plus épais plane sur leurs relations ultérieures avec le baron de Romaine.

Je n'ai pas pu déterminer si le nom de La Ferrière était imputable aux Roussel de Nanteuil. On ne le trouve officiellement porté que par Anne-Antoinette elle-même. Je crois que l'auteur de la généalogie a été insuffisamment renseigné. Il a, sans doute, eu connaissance du vocable Reynold de La Ferrière porté par Anne-Antoinette et en a déduit un peu rapidement que ce devait être le nom de sa mère, qu'il ignorait. Anne Roussel de Nanteuil aurait pu être connue de son temps, sous le nom de M^{lle} de La Ferrière. Le XVIII^e siècle, surtout, a généralisé l'usage de ces appellations distinctives, bien que fantaisistes, mais les Roussel de Nanteuil me semblent avoir été bien peu nombreux et de bien petite maison pour qu'une fantaisie de ce genre eût été utile ou de bon ton.

Le 26 mars 1721, Guillaume Roussel de Nanteuil fit à sa nièce Anne-Antoinette de Reynold, « pour la tendre amitié » qu'il lui portait, une donation de 12 000 livres, dont il lui servit la rente à 5%, « à la charge, néanmoins,... que lad. somme de 12 000 livres » sera et demeurera aux enfants à naître de légitime mariage de la » demoiselle de La Ferrière... qui ne pourra disposer de lad. somme » au préjudice de ses enfants à naître... »¹.

Le 31 janvier 1724, Anne-Antoinette de Reynold, épousa André Cardinal des Touches, en l'Eglise de St-Gervais². M. Péli-sier, dans la notice qu'il a consacrée à des Touches, prétend que « de ce mariage naquit presque aussitôt une fille Charlotte » ce qui est manifestement inexact. Mais il était cependant dans le vrai — et beaucoup plus qu'il ne le croyait — lorsqu'en terminant son

¹ Bapteste, not. à Paris (A.N.m.c., CXVII, 320, et B.M.A., mss 333). Anne-Marguerite de l'Espine, veuve de Guillaume Roussel de Nanteuil, se libéra de cette donation, en quatre échéances, les 26 juin et 24 décembre 1773, 3 avril et 11 août 1774, entre les mains de Lépot d'Auteuil, not. à Paris, mandaté par Guillaume de Nicolay et ses enfants, héritiers de Charlotte-Anne Cardinal des Touches, en vertu d'une procuration établie, le 5 décembre 1770, par Francony, not. à Arles.

² A.N., série Z, I, 166.

étude il déclare que des Touches « commença la vie conjugale avant le mariage ».

En effet, dans une lettre adressée au Prince Antoine de Monaco, le 20 décembre 1729, des Touches s'exprime ainsi : « Si j'osois parler » ici de mes affaires domestiques, je prendrais la liberté de vous » informer que j'ay une fille de seize ans que j'ay retirée du couvent » et qui fait toute ma consolation »¹. De l'aveu même du père, elle aurait dû naître en 1713 et non en 1724, comme l'insinuait M. Péliissier². Mais pour des raisons que j'ignore, M. Péliissier s'est borné à dépouiller, à la Bibliothèque d'Arles, les deux volumes de documents manuscrits concernant des Touches et n'a pas eu la curiosité d'explorer les trente-huit volumes de manuscrits se rapportant à la famille de son gendre. C'est cependant là que j'ai trouvé la clef du mystère, sous la forme de l'acte de baptême de Charlotte-Anne Cardinal des Touches³, née à Paris, le 18 novembre 1713, et baptisée le lendemain à l'église St-Eustache, acte de baptême rectifié en vertu d'une sentence de l'Officialité de Paris du 26 juillet 1726.

L'acte de baptême original était, en effet, rédigé au nom d'Anne-Charlotte de Fosseron, fille d'André de Fosseron, officier chez le Roi, et d'Anne Roussel, son épouse, de présent rue Montmartre. Après la rectification ordonnée par la sentence de l'Officialité de Paris, Anne-Charlotte de Fosseron devenait Charlotte-Anne Cardinal des Touches, fille d'André Cardinal des Touches, inspecteur de l'Académie royale de musique, et d'Anne-Antoinette de Reynoldt de la Ferrière, son épouse. Le parrain fut Mathurin de Rézé, bourgeois de Paris, officier de la Maison de Madame⁴, et la marraine, Charlotte Aubert, femme de Daniel de Lasson, ingénieur.

¹ A TESSIER, *op. cit.*, II, 116.

² M. André Tessier, qui a publié cette lettre et qui a pris Péliissier pour guide, a été fort embarrassé par cette question. Il a pensé la résoudre par une faute d'impression dans la date de 1724, donnée par Péliissier pour le mariage de des Touches. Corrigeant cette date, il écrit bravement : « Des » Touches s'était marié, par contrat du 25 janvier 1714, avec Anne-Antoinette de Reynoldt de la Ferrière, âgée de vingt-et-un ans de moins que lui, » mais qu'il était néanmoins, fort pressé d'épouser, car une fille naquit de » ce mariage fort peu de temps après sa célébration » ! (*op. cit.*, II, 117, note 1).

³ B.M.A., mss 345.

⁴ Charlotte-Elisabeth de Bavière, fille de l'Electeur Palatin, seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV.



Le prince Antoine I^{er} de Monaco
(1661-1731)

Cliché Alexandre, Lyon.

Photo Detaille, Monaco.

*Reproduit avec la bienveillante autorisation de S.A.S.
Mgr le Prince Louis II de Monaco.*

Cette bizarre substitution méritait d'être étudiée plus avant. J'ai eu la bonne fortune de retrouver, dans les dossiers de l'Officialité de Paris, celui qui concernait cette affaire ¹. Par sentence du 26 juillet 1726, les juges de ce tribunal ecclésiastique déclarent qu'André Cardinal des Touches et Anne-Antoinette de Reynold de La Ferrière, sa femme, ont comparu devant eux et leur « ont dit » qu'avant leur mariage, ils ont eu une fille, de leur habitude charnelle, laquelle a été nommée Charlotte-Anne et baptisée en l'Eglise » Saint Eustache de cette ville de Paris, le 19^e novembre 1713, » sous les surnoms de fille d'André de Fosseron, officier chez le Roy, » et d'Anne Roussel, sa femme... que les surnom et qualitez ont été » déguisez pour ôter au public la connoissance de la faute dans » laquelle ils étoient tombez, et que ladite Charlotte-Anne est véritablement la fille d'André Cardinal des Touches et d'Anne Antoinette de Reynoldt de la Ferrière, sa femme, ainsy qu'ils l'ont » reconnu par leur extrait de mariage, célébré en l'Eglise Saint » Gervais de cette ville de Paris, le 31^e janvier 1724 ».

Ont ensuite comparu, à titre de témoins, Henri-Gabriel de Boutervilliers, 50 ans, prêtre, prieur de Notre-Dame de Puiseux ²; Anne-Marguerite de L'Espine, 48 ans, veuve de Guillaume Roussel de Nanteuil, et sa sœur Marie-Françoise de L'Espine, 45 ans; et Mathurin de Ruzé, qui avait servi de parrain à Anne-Charlotte de Fosseron. Les quatre témoins déclarèrent au tribunal « bien cognois- » tre André Cardinal des Touches et Anne-Antoinette de Reynoldt » de la Ferrière et sçavoir que, de leur habitude charnelle » était née l'enfant en question. Le dossier comporte, en outre, l'acte de mariage des parents contenant *in fine* la reconnaissance et la promesse de légitimation de leur fille et, enfin, son extrait baptistaire rectifié.

Le mystère est, maintenant, éclairci: Anne-Antoinette de Reynold n'attendit pas ses dix-huit ans pour jeter son bonnet par dessus les moulins. Elle fut la maîtresse de des Touches dès le début de 1713 et quand, neuf mois après, l'accident se produisit, ce fut, si j'ose ainsi m'exprimer, la grand'mère Roussel qui endossa l'affaire. De cela, il n'y a évidemment pas une certitude absolue car, si

¹ A.N., série Z, I, 166.

² Il signera, comme témoin, à l'acte d'inhumation d'Anne-Antoinette de Reynold, le 19 octobre 1726 (B.M.A., mss 80 et 333) et au contrat de mariage de Charlotte-Anne Cardinal des Touches, le 13 mai 1737, avec la qualité d'allié de la mariée (A.N.mc., LIII, 283).

l'acte porte bien « Anne Roussel », il omet la qualification « de Nanteuil » mais, dans une histoire de ce genre montée de toutes pièces pour assurer la discrétion, la grand-mère devait présenter toutes les garanties désirables et il semblerait, en outre, fort curieux qu'une autre Anne Roussel se fût trouvée là à point nommé pour servir de paravant. Aussi peut-on tenir pour assuré qu'Anne-Antoinette de Reynold joua, pendant dix ans, le rôle de demi-sœur de sa propre fille et que ce fut, au surplus, M. de Fosseron¹ qui succéda au baron de Romaine dans les bras compatissants de la bonne dame Roussel de Nanteuil. On comprend, maintenant, les clauses restrictives dont Guillaume Roussel de Nanteuil avait entouré sa donation de 12 000 livres, en 1721.

Anne-Antoinette de Reynold mourut à Paris peu de temps après le jugement qui lui rendait sa fille, le 18 octobre 1726, et fut inhumée, le lendemain, à St-Eustache, âgée de trente-et-un ans et six mois².

Si Charlotte-Anne Cardinal des Touches récupéra, ainsi, assez facilement, son véritable état-civil sur les registres paroissiaux, il n'en fût pas de même pour le transfert d'une rente viagère placée par son père sur sa tête³. Il ne fallut pas moins de cinq ans d'efforts et d'un décret du Conseil d'Etat pour ordonner la substitution de noms et obtenir la rectification du contrat de rente⁴.

A sa sortie du couvent, en 1729, Charlotte-Anne avait seize ans. Son père nous en donne, à cet âge, un portrait qui n'est ni enthous-

¹ Il faut entendre « officier chez le Roy » au sens de titulaire d'un office dans la Maison du Roi. M. de Fosseron ne figure, cependant, pas, à ce titre, dans l'*Etat de la France* de 1712.

² B.M.A. — Le mss 80 la domicilié, à sa mort, rue de Cléry, et le mss 333, rue d'Argenteuil ? Des Touches avait, en outre, habité rue de Richelieu, en 1714 (B.N., Fds fr. n° 27 080, pièces originales 596-2).

³ Par contrat du 1^{er} mars 1723, des Touches avait constitué, à son profit, devant Mesnil, not. à Paris, une rente viagère de 600 livres, au principal de 15 000 livres, faisant partie des 4 millions de rentes viagères créées par l'édit de novembre 1722 (un des emprunts destinés à assainir la situation créée par la banqueroute de Law. Voir Pierre GAXOTTE, *Le siècle de Louis XV*, Paris, Arthème Fayard, 1942, p. 69), et placé cette rente sur la tête d'Anne-Charlotte de Fosseron. La sentence de l'Officialité de Paris, en faisant disparaître Anne-Charlotte de Fosseron pour la remplacer par Charlotte-Anne Cardinal des Touches, empêchait du même coup des Touches de percevoir les arrérages de la rente placée sur la tête de la disparue.

⁴ B.M.A., mss 80.

siaste, ni flatteur, aussi peut-on penser qu'il est exact. « Elle n'est » pas belle, dit-il, mais elle est noblement faite et d'un caractère » aimable. Elle a de la douceur, du goût et de l'esprit, sans trop » d'empressement, ce qui convient parfaitement à son âge. Je luy » ai donné les meilleurs maîtres pour la musique, le clavessin et » la danse, et j'espère qu'elle fera un grand progrès dans ces arts. »¹

Charlotte-Anne et son père partageaient leur temps entre la

*au nom de mon ancien, et respectueux attachement pour luy,
D'honorer de sa protection M. de Violay mon gendre, et
de tâcher d'obtenir pour ma fille une pension semblable
à celle dont jouit M^{lle} de la Lande.*

*fait, écrit, et signé de ma main, à la Vaudoire, ce
quatre septembre mille sept cent trente neuf.*

Cardinal des Touches

*approuvé, dans la seconde page, deux entrées, et
un mot interlinéaire.*

CD

Autographe de des Touches
(Testament, Bibliothèque municipale d'Arles, mss. 81.)

Cliché Alexandre, Lyon.

Photo Vignal, Arles.

vieille demeure parisienne de la rue de Cléry et une propriété dénommée La Vaudoire², que des Touches avait achetée, en 1720, sur

¹ Lettre du 29 octobre 1729, au Prince Antoine de Monaco (A. TESSIER, *op. cit.*, II, 117).

² Des Touches avait acquis La Vaudoire de Charlotte de Tissier, épouse de François de Gannot, contrôleur des guerres, le 17 avril 1720, devant Le Chanteur, not. à Paris (cité dans l'acte de vente du 12 septembre 1748 — A.N.m.c., XCV, 1198). — Je dois à M. Paul Vitry, ancien conservateur du château de Maisons, et à M. Paul Guériot, ancien maire de Sartrouville, de savoir que La Vaudoire existe encore. C'est, actuellement, une maison basse, assez simple, précédée d'un grand carré de pré, bordé de peupliers, au bord de la Seine. La réfection de son toit lui a enlevé un peu de son petit air coquet du XVIII^e, pour la rendre plus simple encore. Après la guerre de 1914-

l'actuelle commune de Sartrouville, face au château de Maisons-Laffitte. Des Touches en fait la description suivante au Prince de Monaco: « C'est une maison que je possède depuis dix ans, située » dans la plaine d'Ouille, vis à vis le beau château de Maisons et dans » le meilleur air du monde. Le jardin n'est que de cinq à six arpens, » mais il est bien distribué. Il renferme un joli parterre, un bosquet » de tilleuls planté avec art, un potager d'assez grande étendue et » d'excellents fruits de toutes saisons. Le logement est très commo- » de: j'ai cinq à six chambres à donner avec des garde-robes, le tout » meublé de bons lits et d'une façon convenable au lieu et à mon » état. Enfin, Monseigneur, le goût de propriété me rend ma petite » maison précieuse; j'y trouve de la santé et une tranquillité dont » rien ne peut troubler la douceur que le désir d'aller vous rendre » mes hommages »¹.

Charlotte-Anne devait se plaire dans cette maison des champs car elle adorait les fleurs au point que, le 20 décembre 1729, « flatté » de la voir honorée d'un prince ami des Muses et protecteur des » Beaux-Arts » son père demandait au Prince Antoine de Monaco « de lui envoyer quelques fleurs d'Italie »².

« Vous me surprenez agréablement, répond le Prince³, en » me parlant d'une fille que vous avez, car je ne vous comptois » d'autres enfans que ceux de votre Muse⁴: trouvez bon que ma

1918, La Vaudoire fut vendue à un lotisseur qui, ayant besoin de l'appui de la municipalité pour le tracé de rues nouvelles, eut l'heureuse idée de lui offrir la maison d'habitation, où sont, actuellement installés les services de la mairie de Sartrouville.

¹ Lettre du 17 juillet 1730 (A. TESSIER, *op. cit.*, II, 219-220). — L'acte de vente de 1748 indique, en outre, une chapelle et une charmille (A.N.m.c., XCV, 1198).

² Lettre du 17 juillet 1730 (A. TESSIER, *op. cit.*, II, 219-220).

³ Lettre du 10 janvier (*Ibid.* et A.P.M., anc. C^o 71, f^o 40-42).

⁴ On comprend l'étonnement du Prince à qui Des Touches n'avait annoncé — et pour cause — ni la naissance de sa fille, ni son tardif mariage. Les lettres de des Touches au Prince débutent par une lettre isolée du 23 décembre 1709, et se poursuivent par une série suivie, commençant le 6 février 1724, c'est-à-dire moins de huit jours après son mariage dont il ne souffle mot. Il ne serait pas impossible que quelques lettres de des Touches se fussent égarées, mais on connaîtrait, au moins, les réponses du Prince aux manquantes, car il n'était pas homme à se priver d'un correspondant, mais dans ses registres de copies de lettres, il n'en existe pas pour la période 1709-1723.

» tendresse pour le père, et pour ses productions, s'étende jusqu'à
 » elle et que je l'assure icy de la joie que j'ay d'apprendre qu'elle
 » vous ressemble par l'esprit et les talens. J'ay déjà fait écrire en
 » Italie pour les fleurs qu'elle désire et je vous les enverray inces-
 » sament, ravi d'avoir à notre portée quelque chose qui puisse luy
 » plaire. »

L'annonce de cet envoi de fleurs de ce qu'on appelait pas encore la Riviera enchantée si fort la jeune Charlotte-Anne que son père écrivit au Prince, le 15 mars 1730: « Ma fille, comblée des bontés
 » de V.A., joint ses respectueux remerciemens aux miens et ne
 » sçait comment vous marquer combien elle est sensible au présent
 » de fleurs que vous voulez bien luy envoyer. Elle dispute avec
 » moy de reconnoissance et, quelque vive que soit la mienne, je ne
 » seray point du tout blessé qu'elle me prime de sentimens sur une
 » chose qui luy fait tant d'honneur »¹.

Mais, le 6 juin, les fleurs ne sont toujours pas là. Des Touches s'en inquiète auprès de M. de Bernardony, agent diplomatique du Prince à Paris, car le Prince en avait annoncé le départ dans une lettre du 7 mars. Un retard dans l'envoi en était la cause. Parties d'Italie, courant d'avril, les fleurs arrivent à Paris le 23 juin, fort fraîches, paraît-il, car des Touches, au milieu de ses remerciemens, affirme qu'« on ne peut rien ajouter à la beauté de ce présent » et que sa fille est « transportée de joie d'une faveur aussi précieuse »². Et le Prince, toujours fort galant, de répondre: « Je ne reçois, mon
 » cher Destouches, ny les remerciemens de Mademoiselle votre fille,
 » ny les vôtres, sur les fleurs d'Italie que je luy ai envoyées et qui
 » vous sont, enfin, parvenues. C'est moy qui en dois d'infinis, à vous
 » de m'avoir mis à portée de luy faire cette petite galanterie, et à
 » elle d'avoir bien voulu l'agréer »³.

En cette année 1730, des Touches se sentait attiré vers les terres de soleil. « Il y a des momens, Monseigneur, écrivait-il au
 » Prince, le 6 juin, que j'espère avoir l'honneur de vous faire ma
 » cour avant de mourir. Je roule, dans ma tête, un projet de voyage
 » en Italie avec ma fille, auquel certainement V.A. auroit plus de

¹ A. TESSIER, *op. cit.*, II, 212.

² Lettre du 24 juin 1730 (*Ibid.*, II, 218, et A.P.M., anc. C^o 72, f^o 485-486).

³ A. TESSIER, *op. cit.*, II, 219.

» part que ma curiosité »¹. Ce beau projet, qu'il voulait mettre « à exécution le plus tôt possible », devait comporter une halte à Monaco et une autre à Carnolez où le Prince avait fait bâtir sa résidence d'été². D'abord contrarié par la santé de des Touches, ce projet ne fut, hélas ! jamais réalisé, car le Prince mourut l'année suivante, le 20 février 1731. Mais le voyage aux terres de soleil devait, néanmoins, s'accomplir, quelques années plus tard, à la suite du mariage de Charlotte-Anne avec Guillaume de Nicolay, gentilhomme arlésien³.

Ce mariage fut célébré à Paris, le 15 mai 1737, à St-Eustache⁴. Des Touches donnait à sa fille 50 000 livres de dot, lors du contrat qui fut signé, deux jours auparavant, par la plus noble société d'alors : Louis XV et la Reine Marie Leczinska, le Dauphin et ses sœurs les Princesses Louis-Elisabeth et Henriette-Anne, derrière qui s'empressaient de nombreux ministres et dignitaires.

La famille de la mariée était représentée par Jules de Pas, comte de Feuquières, lieutenant-général pour le Roi de la province de Toul, et son épouse Catherine Mignard, fille du célèbre peintre Pierre Mignard⁵ ; Anne-Marguerite de L'Espine, veuve de Guil-

¹ *Ibid.*, II, 215-216. — Le 29 octobre, il écrivait déjà au Prince : « la chose du monde, que je désire le plus ardemment, seroit de pouvoir, avant de mourir, rendre mon petit hommage à vos Dieux pénates et vous témoigner de près qu'une longue absence n'a rien ôté aux sentimens que je vous dois » (*Ibid.*, II, 115).

² « Si j'avois le don des miracles, écrit fort joliment le Prince, le 28 juillet 1730, je renouvellerois celluy de Lorette, par la transmigration de votre petite maison de campagne au milieu de nos orangers... Au reste, je vous régaleray, à mon tour, d'une description de mon hermitage champêtre, dès que j'auray assez de force pour m'y appliquer. Je me propose même de vous en envoyer une vue... ». Mais ni la description, ni la vue ne furent jamais envoyées à des Touches, qui s'en plaignit plusieurs fois sans succès (*Ibid.*, II, 223 et A.P.M., anc. C^o 72, f^o 511).

³ Robert DE BRIANSON, *L'état et la noblesse de Provence*, Paris, 1693, II, 421-422. — ARTEFEUIL, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, Avignon, 1757-1759, II, 180. — LA CHENAYE-DESBOIS, *op. cit.*, XIV, 956-957. — LAINE, *Dictionnaire véridique des origines des Maisons nobles ou anoblies du Royaume de France*, Paris, 1819, V, 273. — B.M.A., mss 195, 207, 329-362, 466 et 618.

⁴ Billeheu et Perret, not. à Paris (A.N.m.c., LIII, 283).

⁵ Je ne suis pas arrivé à déterminer cette parenté. Elle ne vient, certainement, pas de Jules de Pas, les marquis de Feuquières étant trop illustres

laume Roussel de Nanteuil, et Henry-Gabriel de Boutervilliers, qui avaient, tous deux, servi de témoins, lors de la reconnaissance et de la légitimation de Charlotte-Anne devant l'Officialité de Paris, en 1726.

Des Touches eut le temps de voir naître et grandir ses petits-enfants, tant à Paris qu'à Arles. Peu de temps avant sa mort, le 12 septembre 1748, il vendit La Vaudoire, pour 30 000 livres, à Hélène-Geneviève La Mau, baronne de Stratenheim¹. Il s'éteignit à Paris, le 7 février 1749, âgé de 77 ans et fut inhumé, le lendemain, dans la chapelle de la Vierge de l'Eglise St-Roch². Ainsi que le fait justement remarquer M. Péliissier, il laissait « un mobilier confortable et cossu, une vaisselle de bon poids, une cave bien garnie », mais, sauf un clavecin et quelques partitions en dépôt³, rien ne révèle le compositeur, ni le directeur de l'Opéra. Aucun objet d'art n'illumine l'inventaire de ses biens⁴, dans la sécheresse duquel

et, par-là, fort connus. Jules de Pas était, en outre, le petit-fils d'Antoine II, duc de Gramont, et de Claude de Montmorency-Boutteville. La parenté doit venir du côté des Mignard. JAL (*op. cit.*, p. 861) donne, sur eux, d'assez nombreux renseignements généalogiques qui ne permettent, toutefois, aucun rapprochement.

¹ Perret, not. à Paris (A.N.m.c., XCV, 1198). M. de Nicolay, qui fut chargé de cette transaction, par procuration de la veille, en retira le montant en deux échéances, l'une de 12 000 livres, le 24 février 1752, et l'autre de 18 000 livres, le 28 septembre 1753, et en donna respectivement quittance devant Doyen et Baron, not. à Paris. Il avait précédemment retiré 10 000 livres de la vente du brevet de surintendant de la musique de la chambre du Roi, le 8 août 1749, devant Bontems, not. à Paris (B.M.A., mss 347).

² Ibid., mss 80. — Les frais funéraires se montèrent à 177 livres, 3 sols.

³ Aucune partition n'a été conservée à Arles. M. de Nicolay avait dû les faire vendre à Paris. Noël, son homme d'affaires parisien, lui écrit, le 20 janvier 1761: « J'ai vendu au sieur Le Menu, qui se dit grand musicien » et marchand de musique, rue du Roule, un de vos opéras. Il demande » si vous voulez lui remettre le tout, sur sa reconnaissance (et il vous les » paiera) quand il les aura vendus, ou en diminuer le prix » (Ibid., mss 347).

⁴ Son testament olographe, fait à La Vaudoire le 4 septembre 1739, et deux codiciles, également olographes, datés, l'un de Versailles, le 1^{er} avril 1743, et l'autre de Paris, le 22 décembre 1744, ne nous révèlent rien de particulier. L'inventaire de ses biens mobiliers fut dressé par Billeheu et Glay, not. à Paris, du 19 au 21 février 1749, et l'estimation en fut faite par Pierre Boissé, commissaire-priseur au Châtelet (Ibid., mss 81 et A.N.m.c., LIII, 1325).

n'apparaît, par ailleurs, aucun objet qui puisse provenir des Reynolds avec quelque certitude.

* * *

Guillaume de Nicolay était né à Arles, le 16 février 1716¹, de messire Joachim-Guillaume de Nicolay², conseiller du Roi et



Hôtel Nicolay à Arles,

reproduit avec l'autorisation de l'auteur, d'après un dessin de M. Léo Lélée,
extrait de Percy Allen, *Impressions of Provence*, Londres, Francis Griffiths, 1910, p. 253.

Cliché Alexandre, Lyon.

Photo Vignal, Arles.

gouverneur de la ville d'Arles, et de dame Anne d'Avignon³, famille d'élévation récente mais qui avait, cependant, réussi à se

¹ Baptisé le 18 à N.-D. de la Major. — Ibid., mss 300 (Abbé BONNEMANT, *Nobiliaire d'Arles*, II, art. Nicolay, p. 2), 335 et 345.

² Fils de Jacques, et de Diane-Ursule de Sylvestre, mariés par contrat du 30 novembre 1712, devant Reybaud, not. à Arles, « à l'honneur de Dieu et pour l'augmentation du genre humain » (Ibid., mss 333). Joachim-Guillaume mourut à Arles, le 24 août 1747 (Ibid., mss 300, art. Nicolay, p. 2).

³ Fille de Jean-Joseph, avocat en la cour de Parlement d'Aix, et de Claude Fleur (Ibid., mss 333). Elle mourut à Arles, le 3 mai 1751 (Ibid., mss 300, art. Nicolay, p. 1).

faire reconnaître de même souche que la puissante famille parlementaire parisienne du même nom ¹.

De bonne heure, Guillaume de Nicolay fit preuve d'une vive intelligence et d'un goût prononcé pour les études antiques. Tout jeune, il écrivit deux dissertations sur *Les connaissances géographiques au temps d'Alexandre le Grand* ² et sur *Les lois communes aux peuples de la Grèce qui formaient le corps hellénique*. Ces deux études

¹ Cette prétention admise, alors, sur des pièces falsifiées, valut aux Nicolay d'Arles d'être reconnus comme nobles, lors de l'enquête de Belleguise en Provence, le 3 avril 1669. Mais l'éminent généalogiste provençal que fut le baron du Roure a prouvé, depuis, que les Nicolay d'Arles descendaient, en réalité, d'un médecin juif, du nom de Crescas Vidas Ferrier, petit-fils d'un autre médecin juif de Tarascon. Crescas Vidas Ferrier se convertit, en 1460, et changeant de nom, comme le voulait l'usage, fut baptisé sous le nom de Jean Nicolai. Néanmoins, les Nicolay d'Arles acquirent effectivement la noblesse, à partir du 30 avril 1693, date à laquelle Jacques de Nicolay acheta au Roi la charge anoblissante de maire de la ville d'Arles (B.M.A., mss 300 et baron du ROURE. *Les maintenues de noblesse en Provence, par Belleguise*, Bergerac, J. Castenet, 1923, II, 790-791, et III, 308-309). Les Nicolay d'Arles avaient pour armes: d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même, qu'ils échangèrent, bientôt, pour celles des Nicolay de Paris: d'azur au lévrier courant, accolé et bouclé d'or, et lampassé de gueules. Au bas du contrat de mariage de Guillaume de Nicolay et de Charlotte-Anne Cardinal des Touches, se trouve la signature d'Aymar-Jean de Nicolay, Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris, avec la qualité de « parent paternel du marié ». S'il était intéressant pour Guillaume de Nicolay de voir sa famille, somme toute, assez modeste et entachée d'une origine juive, transformée en une branche, jusque là ignorée d'une illustre et puissante maison, le Président de Nicolay, lui, n'avait nul besoin d'inclure dans la galerie de ses célébrités familiales ce que nous appellerions, aujourd'hui un membre de l'Institut, même à l'occasion de son mariage avec la fille d'un compositeur en renom, membre important de la Maison du Roi. Gageons que le bon Président de Nicolay ne dut pas entreprendre de bien longues recherches généalogiques pour en arriver là. Mais le XVIII^e siècle est coutumier d'à peu près de ce genre, en matière de parenté. Il est à noter, toutefois, que Guillaume de Nicolay semble avoir été de très bonne foi dans ses propres recherches généalogiques (B.M.A., mss 336 et 337). Il a, cependant, connu et possédé des copies de listes de néophytes et de la *Critique du nobiliaire de Provence*, de Meynier, où sa famille était visée (A.D.B.R., I, F. 102-70 à 73). Mais c'est sur une étude approfondie des protocoles de notaires des XV^e et XVI^e siècle que le baron du Roure a pu asseoir sa conviction. A.D.B.R., I.F. 136-8, orig.

² A.D.B.R., I, F. 136-8, orig.

furent couronnées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et en 1736, à vingt ans, leur auteur fut élu membre correspondant de cette illustre Compagnie. Le tome XII des travaux de l'Académie (1740) contient, en outre, un *Mémoire historique sur la vie et sur les ancêtres d'Alexandre Molossus, Roi d'Epire*, présenté par lui, le 12 avril 1737¹.

Guillaume de Nicolay perdit sa femme après quatorze ans de mariage au cours desquels elle lui avait donné quatre enfants. Elle avait testé à Arles, le 12 novembre 1751², mourut à Paris, âgée de 43 ans, le 13 avril 1756, et fut inhumée, le lendemain, dans l'Eglise St-Roch³.

¹ *Nouvelle biographie générale*, Paris, Firmin Didot, 1863, XXXVII, 962. — Paul MASSON, *Les Bouches-du-Rhône*, Paris, Champion, 1931, IV, 355-356, qui contient diverses erreurs à son sujet. — A.D.B.R., I.F., 134-59, orig.

² Guillaume Beuf, not. à Arles, insinué le 11 septembre 1756 (B.M.A., mss 333).

³ Ibid., mss 333, et Arch. dép. Seine et ville de Paris, état-civil reconstitué, *verbo* Destouches. — Le compte de ses funérailles s'éleva à 279 livres, 16 sols, dont 114 pour les cierges. M. de Nicolay composa pour elle l'épithaphe suivante:

*Fuit Carolae Annae Cardinal Destouches
 Ingenium a natura virile, mens acuta,
 Sensus animi subtilis ultra modum.
 Dotes naturae ratione et studiis bonis propere excoluit,
 Immatura aetate festinans,
 Quasi immaturi moritura.
 In toto decursu vitae nullam neglexit virtutem,
 Qua aut melior foret ipsa,
 Aut iis utilior quibuscum viveret.
 Inter dolores longos, quibus conflictata est,
 Semper animo libera, omnibus aequa,
 Suis omnino intenta.
 Vel moriens, eorum oculos removit a se,
 Ne pia ora tristiore spectaculo funestaret.
 Conjugem amandam inter paucas
 Insatiabiliter deflens
 Guillelmus de Nicolay conjux,
 Hujus esse monumentum voluit domi,
 Doloris dulce alimentum sibi;
 Liberis orbatis,*

A la mort de sa femme, M. de Nicolay quitta Paris pour se retirer en Arles où il se consacra à l'éducation de ses enfants, à l'administration de sa ville natale — que ses concitoyens l'appelèrent à présider à trois reprises — et à de vastes travaux d'érudition. Il réunit une très belle bibliothèque¹ et une très importante collection de documents, de toute nature, concernant l'histoire et les antiquités d'Arles et les institutions de l'ancienne Provence².

Mais M. de Nicolay se divertissait, parfois, à des travaux moins sérieux, si j'en crois le poème intitulé: *Noël pour l'année 1763*, que que j'ai retrouvé dans ses papiers personnels³. C'est une satire pleine de malice et d'ironie où tous les grands personnages de la Cour sont passés au crible, non sans finesse.

Pour l'intelligence de ce texte, je me permettrai de rappeler, au préalable, que le duc de Choiseul⁴, alors ministre de la Guerre, s'était rendu célèbre, dans ce département, par un furieux désir de changements et de réformes; que sa sœur, la duchesse de Gramont⁵, un peu vénale, paraît-il, se mêlait, plus qu'il n'eût été con-

Praecipuum virtutis colendae incitamentum.

Obiit Lutetiae anno aetatis XLIII^o die XIII^a aprilis

MDCCLVI

(A.D.B.R., I-F, cart. 98-8, mss parch. 33 × 25 cm).

¹ Emile PERRIER, *Les bibliophiles arlésiens*, in « Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris », 7^e année, 1900, p. 154, et Mâcon, Protat, 1900, p. 22. — Le catalogue des livres de M. de Nicolay, in-folio de 414 pp., figurait sous le n^o 4421 dans la bibliothèque personnelle de M. Rouard, conservateur de la Bibliothèque Méjanès, à Aix. Vendu en 1879, on ignore ce qu'il est devenu depuis.

² Cette remarquable collection vendue par ses héritiers à un amateur marseillais, au début du XIX^e siècle fut ensuite acquise par le comte de Villeneuve, alors préfet des Bouches-du-Rhône, pour les Archives du département, où elles se trouvent, aujourd'hui, sous la dénomination de « Fonds Nicolai » et la référence I-F (Raoul BUSQUET, *Les fonds des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1937, I, 239-242). Quelques-uns de ces documents sont, toutefois, parvenus à la Bibliothèque Méjanès, à Aix (mss 304, 312, 325, 351, 352, 424-426 et 431).

³ B.M.A., mss 347. — Ce portefeuille contient deux autres pièces de la même veine: *L'académie hermaphrodite*, amusant poème dialogué où M. de Nicolay se met en scène avec quelques-uns de ses amis, et *La Révolution de Jean IV de Russie*, pièce moins réussie.

⁴ LA CHENAYE-DESBOIS, *op. cit.*, V, 663-664.

⁵ *Ibid.*, V, 663.

venable, des affaires de l'Etat ; que l'année précédente, leur cousin Gabriel de Choiseul¹ avait été fait duc de Praslin et ministre des Affaires étrangères, en même temps qu'Henri Bertin, comte de Bourdeilles², avait été fait ministre d'Etat ; et qu'enfin le comte de St-Florentin³ était secrétaire des commandements de Sa Majesté. Ceci dit, voici l'allure du poème qui se chantait sur l'air des *Bourgeois de Chartres* :

*De Jésus la naissance
Fit grand bruit à la Cour.
Le Roi, en diligence,
Fut trouver Pompadour.
Allons voir cet enfant,
Lui dit-il, ma mignone.
Sire, dit la Marquise au Roi,
Qu'on l'apporte tantôt chez moi,
Je ne vais chez personne.*

*Cependant la nouvelle
Couroit de tous côtés.
Le fils de la grenelle
De tous fut visité.
D'arriver les premiers
Alors chacun s'empresse ;
Le Roi, la Reine, les enfants
S'en vont, tous chargés de présents,
L'adorer dans la crèche.*

.
*Rempli de son mérite,
Portant le nez au vent,
Choiseul parut ensuite
Et, d'un ton pétulant,
Dit sans ménagement :
Brisons cette cabane,
Je veux culbuter tout ceci,*

¹ *Ibid.*, XVI, 299.

² *Ibid.*, III, 44.

³ *Ibid.*, XV, 786.

*Je réforme le bœuf aussi
Et je conserve l'âne.*

*D'une manière douce,
Joseph dit à Praslin :
Déffendés ma chaumière,
Voies votre cousin.
Du moins de son projet
Que l'effet se retarde.
Songés que je suis étranger,
Et que, devant me protéger,
L'affaire vous regarde.*

*Praslin dit : cette affaire
Est algèbre pour moi.
Ils m'ont au Ministère
Mis sans savoir pourquoi.
Aussi je ne fais rien
Que porter la parole.
Le duc et sa sœur règlent tout,
Mais d'elle vous viendrez à bout
Avec quelques pistoles.*

*Ne se sentant point d'aise,
Berlin dit en entrant :
Qu'on me donne une chaise,
Je bercerais l'enfant.
Je suis Ministre en pied,
Mais je n'ai rien à faire
Et pour occuper mon loisir,
Seigneur, je compte vous offrir
Mon petit ministère.*

*.
Un certain de la Ville,
Espèce de commis,
Aiant suivi la file,
D'un air bas et soumis,
Dit : Jésus, vous voilà*

*Dans un triste équipage.
 Mais je ne suis plus indigent,
 J'ai fait fortune sans talent
 Ainsi, prenez courage.

 Le long de la mesure,
 On vit, dans le lointain,
 Une courte figure :
 C'étoit Saint-Florentin.
 Il me fait, dit Joseph,
 Une peur effroyable.
 Il tient dans sa main un paquet,
 C'est quelque lettre de cachet
 Pour sortir de l'étable.*

*Sur son abord sinistre
 On ne se trompoit point.
 Je viens, dit le Ministre,
 Pour un très fâcheux cas.
 Le Roi vous a donné
 L'Égypte pour retraite.
 Au Roi cet exil a déplu,
 Mais la Marquise l'a voulu,
 Sa volonté soit faite.*

M. de Nicolay, qui avait fait son testament à Paris, peu après la mort de sa femme, le 28 avril 1756¹, le modifia par un codicile, daté d'Arles le 19 avril 1785², à la suite de quelques petits revers de fortune dont il s'exagérait l'importance. Il mourut, le 13 septembre 1788, âgé de 72 ans, au château de Crau-Longuète, paroisse de St-Martin-de-Crau, chez son gendre M. de Vaquières³.

* * *

Guillaume de Nicolay et Charlotte-Anne Cardinal des Touches eurent quatre enfants:

¹ Billeheu, not. à Paris (B.M.A., mss 333).

² Testament olographe (Ibid., mss 346).

³ Ibid., mss 300, art. Nicolay, p. 1.

1^o Adélaïde-Sophie, née à Paris, le 3 mars 1738, et baptisée le même jour à St-Eustache ¹. Elle épousa, par contrat du 11 février 1776 ², un gentilhomme provençal de ses voisins: Antoine-Thérèse-Justin de Roy, seigneur de Vaquières et de Montreux ³, lieutenant des vaisseaux du Roi, né en 1742. Madame de Vaquières mourut à Aix, le 25 pluviôse en III ⁴ et M. de Vaquières à Arles, le 6 janvier 1827 ⁵. Leur postérité s'éteignit, en 1921, en la personne du général de Vaquières, ami de Mistral.

2^o Joachim-Guillaume-Louis, né à Paris, le 21 janvier 1740, et baptisé le même jour à St-Eustache, mort à La Vaudoire et inhumé à Sartrouville, le 24 mai 1741 ⁶.

3^o Agathe-Thérèse, née à Arles, le 10 mai 1741, et baptisée le même jour à Notre-Dame la Principale. Elle eût pour parrain son grand-père André Cardinal des Touches qui, à cette occasion, entreprit enfin, à près de 70 ans, son voyage tant désiré vers les terres de soleil ⁷. Elle ne se maria pas, vécut quelque temps à Marseille, puis à Aix ⁸ et mourut en Arles, le 4 août 1807 ⁹.

¹ Ibid., mss 347.

² Pierre-André Francony, not. à Arles (Ibid., mss 347 et 386, et Emile PERRIER, *op. cit.*, 158-159).

³ Fils de François-Louis-Joseph de Roy, seigneur de Vaquières et de Montroux, lieutenant de l'Amirauté d'Arles, et de Marguerite de Besson, mariés en 1735 (Boyer, not. à Marseille). (B.M.A., mss 386).

⁴ Bg., XLI, 29 (13 février 1795).

⁵ B.M.A., mss 386.

⁶ B.M.A., mss 347.

⁷ Ibid. et Arch. mun. Arles, GG., St^e Anne et N.-D. la Principale, 1732-1749, p.269. Des Touches fut parrain avec Thérèse d'Augières, épouse de Marc de Bérenguier.

⁸ Ibid., mss 300, 333, 335, et 347. — Deux certificats de résidence délivrés par les autorités révolutionnaires d'Aix et de Marseille, les 2 et 24 ventôse an III (20 février et 16 mars 1795), nous donnent d'elle le signalement suivant. Age: 53 ans. Taille: 5 pieds. Yeux châtons. Cheveux bruns. Front grand. Menton rond. Bouche moyenne. Visage ovale. On constatera que cette anthropométrie sommaire a peu varié depuis. Malgré l'invention du « portrait parlé » de Bertillon, on croirait lire un de nos modernes passeports.

⁹ A.D.B.R., Tables décennales d'Etat-civil, M. 117. — Elle testa à Arles, le 19 prairial an XI (8 juin 1803), en faveur de ses deux neveux Vaquières, bien qu'elle eût été hébergée par les Nicolay pendant presque toute la Révolution. Mais n'ayant pu qu'à grand'peine tirer de ces derniers 22 000 livres qui lui revenaient encore de l'héritage de son père, elle ne leur laissa que peu

4^o Autre Joachim-Guillaume-Louis, né à Paris, le 1^{er} juillet 1742, et baptisé le lendemain à St-Eustache¹. D'abord avocat au Parlement de Paris puis conseiller au Parlement de Provence², il épousa en l'Eglise St-Sauveur d'Aix-en-Provence, le 19 mars 1777³, Marie-Magdeleine-Dorothee de Laugier, fille de Louis-Antoine-Roch de Laugier, seigneur de St-André-de-Troin, et de Françoise-Gabrielle de Bonnet de Costefrède⁴. Il vécut jusqu'à la Révolution soit à Aix, soit dans son domaine de Boisvert⁵, mourut à Aix, le 7 ventôse an II⁶, et fut radié de la 31^e liste des Emigrés d'Arles, le 18 floréal an II⁷. Le 26 ventôse an III⁸, la citoyenne Marie-Magdeleine-Dorothee Laugier-St-André, en qualité de veuve de Joachim-Guillaume Nicolay et tutrice de ses enfants mineurs, se présente devant le juge de paix d'Aix pour obtenir l'autorisation de vendre des terres, dont le prix est alors élevé, afin de payer les dettes laissées par son mari⁹. Madame de Nicolay mourut à Aix, le 25 janvier 1825¹⁰.

de choses: à ses nièces Nicolay, 4000 livres payables, à l'une trois ans après sa mort, et à l'autre six ans après; au neveu, 3000 livres payables neuf ans après sa mort. Son testament fut ouvert le 8 août 1807, et insinué à Arles, le 14 (B.M.A., mss 333).

¹ Ibid., mss 347.

² Encycl. B.D.R., IV, 356, et B.M.A., mss 300 et 333. — Son père lui acheta, le 19 janvier 1763, pour 38 000 livres, la charge de conseiller au Parlement de Provence de M. de Morel-Villeneuve de Mons. Il fut installé le 26 mars 1764. Sa charge supprimée par l'édit de septembre 1772, lui fut remboursée au prix d'achat (Ibid., mss 333).

³ Bg., XL, 183.

⁴ B.M.A., mss 300.

⁵ Commune de Mouriès-les-Baux.

⁶ 25 février 1794. — Bg., XLI, 10.

⁷ 7 mai 1794. — Le dernier acte connu de son vivant est un bail qu'il signe à Salon le 18 juin 1791 (B.M.A., mss 335).

⁸ 16 mars 1795.

⁹ Il avait laissé pour 190 343 livres de dettes, pour lesquelles elle devait payer, annuellement, 12 700 livres d'intérêt, alors que ses revenus n'atteignaient que 10 900 livres. Elle désirait profiter du prix élevé des terres, à ce moment, pour éteindre ces dettes. A ce procès-verbal sont joints un inventaire de ses biens et un rapport d'expert du 12 thermidor an III (30 juillet 1795). Les enchères furent fixées au 4^e jour complémentaire an III, 6 et 13 vendémiaire an IV (20 et 28 septembre et 5 octobre 1795). Les lettres de M^{me} de Nicolay et de ses filles au notaire Vallière dénotent une situation pénible, supportée avec un grand courage. M. de Vaquières semble les y avoir laissé croupir, sans leur avoir été d'aucune aide (B.M.A., mss 333).

¹⁰ Bg., XLI, 29.



*Au grand poète Mistral, humble hommage
d'admiration et de reconnaissance du général arlaten
de Vaquières*

E. Perrou

10 MÉDAILLES D'OR
1 DIPLOME D'HONNEUR.

juin 1909

25 RUE ROYALE
PARIS

Ernest de Vaquières,
(1839-1921).
Général de Brigade.

D'après une photographie dédiée à Mistral, conservée au Musée en Arlaten

Cliché Alexandre, Lyon.

Photo Vignal, Arles.

Leurs enfants, qui forment la dernière génération des Nicolay d'Arles, furent :

1^o Gabrielle-Julie-Dorothée, née le 17 juillet 1778¹, épousa à 17 ans, le 15 brumaire an IV², Joseph-Julien-Gaspard Truphème, commissaire des guerres en la commune d'Aix³. Elle en eut sept enfants. Après avoir habité Le Cannel, près Marseille⁴, elle vint s'installer auprès de sa mère à Aix, 29 rue Cardinal⁵, où elle mourut, le 29 avril 1822⁶.

2^o Agathe-Thérèse, née à Arles, le 6 juin 1781⁷, baptisée le lendemain à N.-D. de la Major et morte jeune⁸.

3^o Jeanne-Alexandrine, née en 1782, morte sans alliance à Aix, le 6 mai 1846⁹.

4^o Alexandre-Ignace-Guillaume, né à Arles, le 26 septembre 1784, baptisé le lendemain à S^{te}-Anne¹⁰. Il passe, le 7 juillet 1807, avec sa sœur Alexandrine, une procuration à Claude Vallière, notaire à Arles¹¹. Le même Vallière, leur délivre, le 12 mars 1809, un extrait de ce qui les concerne du testament de leur tante Thérèse de Nicolay¹². Ignace, surnommé Nini, en famille, devait tenter la

¹ B.M.A., mss 300.

² 6 novembre 1795.

³ Né à Marseille, le 21 octobre 1768, fils de noble Pierre-Gaspard de Truphème, conseiller du Roi, commissaire provincial des guerres à Aix, et d'Anne-Marie-Gabrielle d'Olivier du Puget de Prat (Bg., XLI, 34). Il mourut à Aix, le 19 mars 1810 (Bg., XLII, 43), après avoir été l'âme de la réaction royaliste à Aix, en 1795, et commandant de la garde nationale, en 1797 (Paul MASSON, *op. cit.*, IV, 477, et Jean BARRUOL, *La contre-révolution en Provence et dans le Comtat*, Cavaillon, Mistral 1928).

⁴ Lettre de sa sœur Alexandrine à Vallière, du 11 octobre (B.M.A. mss 335).

⁵ Procuration à Vallière au sujet d'une affaire de terrain exproprié au profit de la C^{ie} du Canal d'Arles, du 28 novembre 1821, devant Laurent-Antoine Beraud, not., à Arles (Ibid., mss 335).

⁶ Bg, XLII, 128.

⁷ B.M.A., mss 300 et 345.

⁸ Il n'est question d'elle dans aucun des actes relatifs à la succession de son père, c'est-à-dire dès le 16 mars 1795.

⁹ Bg., XLIV, 25.

¹⁰ B.M.A., mss 335.

¹¹ Ibid., mss 333 (Pierre Clastre, not. à Arles).

¹² Ibid., mss 333.

carrière des armes. Au retour de Louis XVIII, il est nommé garde du corps du Roi¹, mais les Cent-Jours eurent bientôt fait de le priver de son emploi. « Sauf qu'il n'a plus rien à craindre pour sa vie, le voilà moins avancé qu'il y a six mois », écrit au bon notaire Vallière sa sœur Alexandrine, qui conclut : « mais notre famille n'est pas heureuse. »²

Je n'ai plus rien retrouvé du pauvre Ignace après 1814. Il n'est plus jamais question de lui dans les lettres, hélas ! assez clairsemées de ses sœurs, après cette date. Le sauvetage des archives Nicolay, par l'érudit arlésien Louis Mège, chez un chiffonnier, semble être un argument en faveur de l'extinction de cette famille³.

On trouvera plus loin, en *Annexes*, la descendance du lieutenant-général de Reynold, par M^{mes} de Vaquières et de Truphème, aussi complètes qu'il m'a été possible de les établir, malgré le silence aussi regrettable que systématique de nombre de personnes consultées⁴.

En terminant, j'ose espérer que, dans cette course au bâton de Maréchal, de la vieille cité des ducs de Zæhringen jusqu'en l'Arles impériale, certains auront, comme moi, trouvé quelque plaisir à poursuivre également, en terre mistralienne, cette hérédité fribourgeoise, à l'ombre des Alyscamps.

Camp n° 3, Ferme St-Eloi, Romilly-s.-Seine (Aube), juillet 1940.

Stalag IV-B, Muhlberg (Elbe), août-novembre 1940.

Château de Romanèche (Isère), octobre-décembre 1941.

¹ Lettre de M^{me} de Truphème à Vallière, du 16 juillet 1814 (Ibid. mss. 335).

² Lettre du 11 octobre (Ibid., mss 335).

³ Thérèse-Henriette Mège, fille d'Antoine, était filleule de Thérèse de Nicolay, qui lui fit un petit legs. Louis Mège, qui a recueilli et donné à sa ville natale tant de souvenirs des Nicolay, fit également don au Musée Réattu d'Arles, de la canne de Guillaume de Nicolay, un beau jonc mâle, à pomme d'or et bout ferré.

⁴ Ces annexes, non publiées dans les *Annales fribourgeoises*, figureront dans les tirages à part de la présente étude.

Pour des raisons techniques il a été préférable de terminer en une seule fois le présent travail. Le prochain numéro, qui paraîtra sous peu, contiendra plusieurs nouveaux articles.

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

RUE DE ROMONT.
FRIBOURG

LITTÉRATURE GÉNÉRALE
NOUVEAUTÉ-THÉOLOGIE
DROIT -- SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR

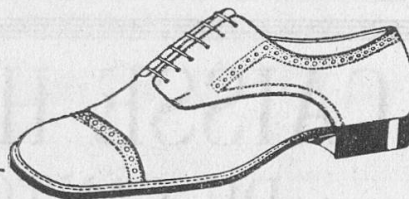
LE CHOIX

DES JÈRES

MARQUES



CHEZ



CHAUSSURES
DOSSENBACH
MAISON DE CONFIANCE
FONDÉE EN 1881



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Si vous avez un travail pressant de charpente ou de menuiserie, confiez-le au « Service rapide »

WINCKLER & CIE. S.A., FRIBOURG

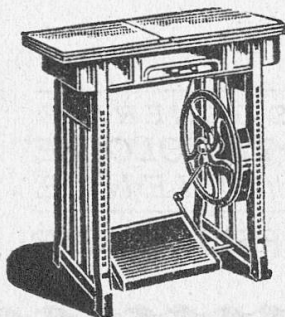
Propriétaires!

LE GAZ pour la cuisson
pour le chauffe-eau

est indispensable dans un appartement

Téléphone 2 30 35

BREGGER, ZWIMPFER & C^{IE}



PLACE DU TILLEUL

ANCIENNEMENT SCHMID, BAUR & Cie

MAISON FONDÉE EN 1785

ARTICLES DE MÉNAGE POTAGERS A GAZ

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MACHINES A COUDRE

PRIX MODÉRÉS

FACILITÉS DE PAYEMENT

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

Prêts hypothécaires
Crédits de construction

RÉCEPTION DE DÉPÔTS

contre obligations et sur livrets d'épargne

Achat, vente, garde et gérance de titres

Location de casiers

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A

BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC, MORAT

VINS

ESSEIVA & C^{IE} - FRIBOURG

SUCESSEURS DES FILS D'IGNACE ESSEIVA

MAISON FONDÉE EN 1855

Propriétaires du Clos de Grandinaz, Sion
Fendant et Dôle

Caisse d'Épargne de la Ville de Fribourg

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Dépôts d'épargne — Prêts hypothécaires
Bons de caisse sur nantissement

Favorisez la Caisse d'Épargne de la Ville de Fribourg,
les trois quarts de ses bénéfices sont versés à des
œuvres scolaires de la Cité.

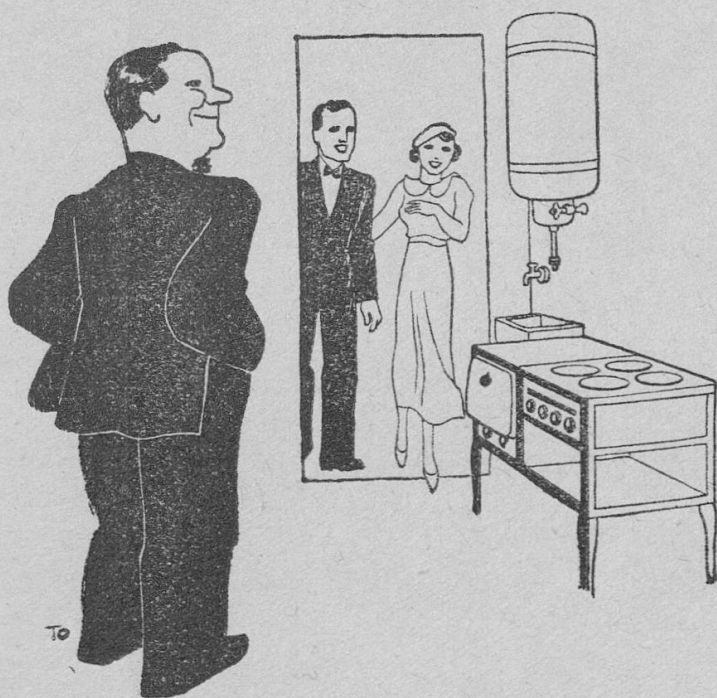
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique

Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.



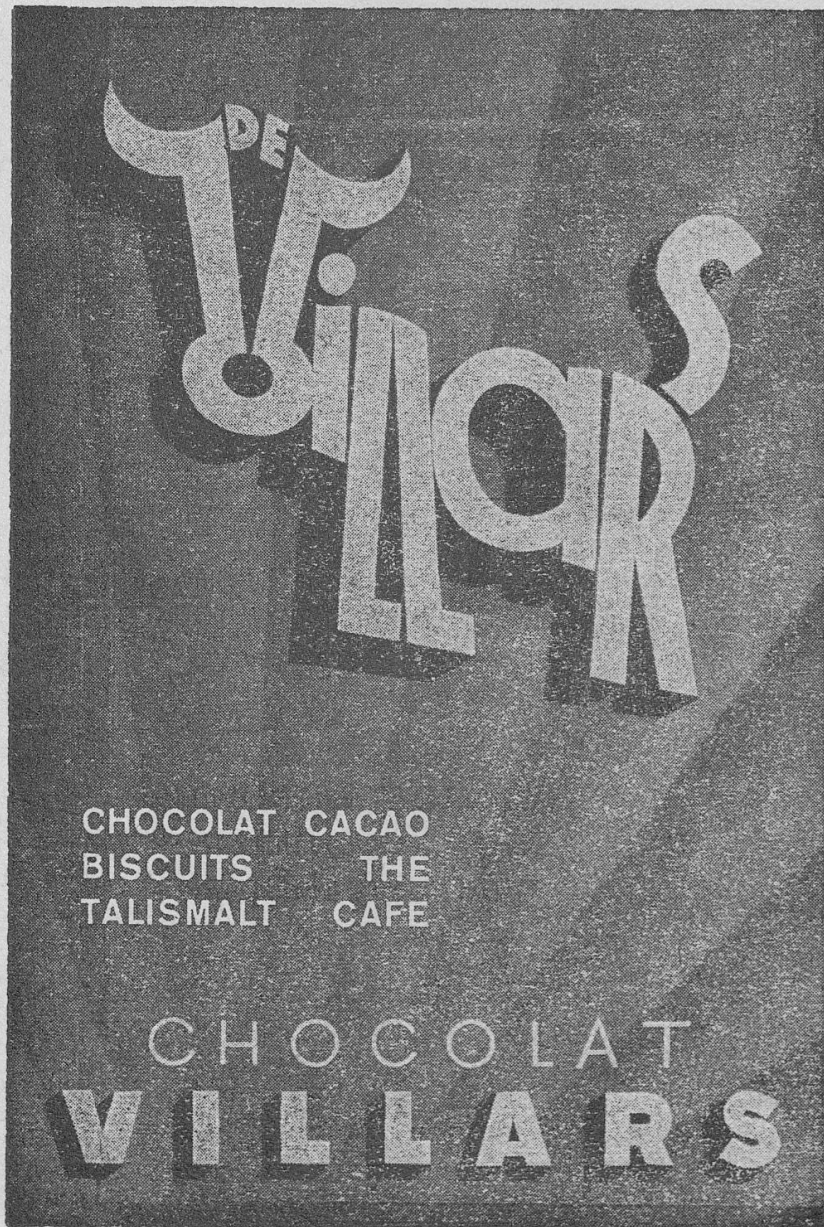
FOIRE AUX PROVISIONS FRIBOURG

expose et vend les produits de son sol et de son artisanat

Chaque année à Fribourg

Fin sept./début oct.

Monsieur le Dr
Paul Girardin,
professeur à l'Université,
F r i b o u r g .



**Les opinions émises dans la revue n'engagent que
les auteurs des articles.**